

BULLETIN D'ADHÉSION

Mme ☐ M. ☐

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Courriel :

Montant de l'adhésion en euros :

.....

Modes de règlement :

- Par virement bancaire au compte
Nouvelle société des amis de Tanis
IBAN : FR76 1027 8060 4300 0208 1950 109
BIC : CMCIFR2A
- Par chèque à l'ordre de la *Nouvelle société des amis de Tanis*, à envoyer à
Nouvelle Société des amis de Tanis –
Frédéric Payraudeau
17 impasse des Marronniers
F-72170 Maresché



Bureau

Président : Frédéric Payraudeau

Secrétaire : Patrice Le Guilloux

Trésorière : Vanessa Desclaux



Clichés MFFT/Fr. Payraudeau/Fr.
Leclère/J.-F.Gout et Mission Montet.

NOUVELLE SOCIÉTÉ DES AMIS DE TANIS



NOUVELLE SOCIÉTÉ
DES AMIS DE TANIS

La NSAT a pour objectif le soutien et la promotion des activités de fouilles, de documentation, d'étude et de publication des vestiges de la ville de Tanis/Sân el-Hagar opérées par la *Mission française des fouilles de Tanis* (MFFT). Elle vise ainsi à diffuser les connaissances sur le site à un large public, entretenir son intérêt et compléter sa compréhension en y favorisant les fouilles en accord avec les autorités égyptiennes, soutenir l'exploitation et la valorisation des archives de Tanis conservées à l'École pratique des hautes études, favoriser la sauvegarde du site et sa présentation patrimoniale.



Les fonds récoltés par la NSAT seront donc affectés à ces tâches et aux moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation par la Mission française des fouilles de Tanis (EPHE-PSL – Cnrs Aoroc), soutenue par le Ministère des Affaires européennes et étrangères, Sorbonne Université et le *State Ministry of Tourism and Antiquities* (MoTA). Les membres seront conviés à une assemblée générale annuelle, durant laquelle seront présentés en avant-première les résultats de chaque mission de terrain ou documentaire, les études égyptologiques et les perspectives. Ils recevront par ailleurs chaque année une *newsletter* reprenant les informations sur les activités en cours.

COTISATIONS

Membre étudiant (sur justificatif, jusqu'à 25 ans) : à partir de 20,00 €

Membre titulaire : à partir de 40,00 €

Membre bienfaiteur : à partir de 100,00 €

N.B. Une demande de rescrit fiscal sera déposée auprès de l'administration dès que le nombre d'adhérents aura atteint un nombre suffisant pour justifier de son caractère d'intérêt général. Dans ce cas, les dons ouvriront droit à un avantage fiscal selon les termes prévus par la loi.

Si vous souhaitez adhérer, nous vous remercions de nous adresser votre bulletin d'adhésion et votre règlement / preuve de virement, par courrier postal ou par mail à l'adresse suivante :

Nouvelle société des amis de Tanis
Fr. PAYRAUDEAU
17, impasse des Marronniers
72170 MARESCHE
fpayraudeau@sfr.fr

